

# Jean-Pierre Bechler, Josiane Rallet

*Alors que la loi Dutreil II vient d'entériner le statut du conjoint du chef d'entreprise avec l'affiliation obligatoire du conjoint collaborateur ou du conjoint salarié à un organisme d'assurance vieillesse, l'occasion est bonne de souligner le travail de la Commission des conjoints de la Chambre de Métiers d'Alsace qui a beaucoup travaillé pour que ce statut tant attendu voit enfin le jour. Président de la Commission des conjoints, Jean-Pierre Bechler et Josiane Rallet, Présidente de l'AFACA et l'une des quatre conjointes siégeant à la Commission, ont répondu à nos questions.*



**Gazette des Métiers : la Commission des Conjoints est-elle propre à la Chambre de Métiers d'Alsace ?**

**Jean-Pierre Bechler** La commission des conjoints de la CMA est spécifique de par sa nature. Elle comprend, en effet, des conjointes d'artisans cooptées. Or la procédure de cooptation des conjointes d'artisans à la Chambre de Métiers n'existe qu'en Alsace et en Moselle. Elle permet aux conjointes collaboratrices ou salariées d'être présentes **en tant qu'élues** et de travailler dans les différentes commissions d'étude de la Chambre. Outre Josiane Rallet, ont aussi été cooptées Francine Stimpfling, Evelyne Leimacher et Claudine Vogel, toutes issues de l'AFACA (Association des femmes d'artisans et de commerçants d'Alsace). De plus, un représentant de chaque commission (juridique, économie et formation) siège également dans la commission des conjoints. Celle-ci travaille en particulier avec le service juridique de la CMA.

**Gazette des Métiers : quel est le rôle de la Commission des conjoints ?**

**Jean-Pierre Bechler** Elle est le relais des demandes et des besoins des conjointes collaboratrices. Elle a travaillé pendant des années au statut obligatoire de la conjointe, qui vient d'être adopté et promulgué. La Commission des Conjoints peut également être saisie d'une question par le Comité Directeur et

inversement elle a compétence pour lui transmettre des suggestions ou des demandes d'intervention.

**Gazette des Métiers : le statut tel qu'il est adopté vous convient-il ?**

**Josiane Rallet** J'aurais aimé que le statut de salariée soit, lui aussi, obligatoire, mais le législateur n'a pas voulu aller aussi loin. Ce qui compte, et c'est déjà un grand pas, c'est que la conjointe ait un statut propre dans l'entreprise et qu'elle n'existe pas exclusivement à travers son mari. Cette légitimité est d'autant plus grande que la réussite de nombreuses entreprises artisanales performantes est due en grande partie à ces collaboratrices qui apparaissent peu et assurent la presque totalité des tâches obscures, mais indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise.

**Gazette des Métiers : votre action est-elle bien perçue des conjoints collaborateurs ?**

**Jean-Pierre Bechler** Les femmes élues reçoivent régulièrement des appels de consœurs parfois dans des situations graves, après un décès ou un problème familial, ce dernier souci ayant une tendance à croître depuis quelques années. Souvent les femmes ignorent tout de leur situation personnelle, qu'elles découvrent en même temps que les avatars.

**Josiane Rallet** C'est pourquoi nous devons réaliser en amont, à la création et à la reprise d'entreprise, un travail de

fond sur l'information des conjointes. La formation du BCCEA est l'un des moyens de sensibilisation, sa durée (2 ans) permettant aussi de favoriser les échanges d'information, de créer un esprit «ancien élève» qui se pérennise sur le court terme suivant la formation, mais qui ne va guère au delà, malheureusement. Nous les femmes, pourrions faire bouger les choses plus vite et mieux, si nous avions moins la tête dans le guidon. A l'afaca nous ne sommes qu'une soixantaine, c'est peu eu égard au potentiel existant.

**Gazette des Métiers : maintenant que votre principale revendication est satisfaite, quelle va être votre action ?**

**Jean-Pierre Bechler** Nous attendons la parution des décrets et circulaires d'application, afin de travailler à la matérialisation du statut et diffuser des informations claires et précises à l'ensemble de nos commettants.

**Josiane Rallet** Il nous appartient de rappeler inlassablement aux chefs d'entreprises que ne pas déclarer leur épouse peut à présent coûter très cher et qu'il vaut mieux verser un salaire à une épouse qui travaille que de payer des impôts sur le bénéfice. ●

**Les femmes peuvent faire bouger les choses plus vite et mieux !**

30<sup>e</sup> anniversaire  
de l'AFACA

Le 7 octobre prochain, au Château d'Isenbourg à Rouffach, l'afaca fêtera son 30<sup>e</sup> anniversaire, un événement qui permettra à **Josiane Rallet et son équipe** de mesurer le chemin parcouru et de définir les objectifs pour l'avenir.